



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4 de l'ordre du jour

CX/CAC 18/41/3

Avril 2018

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante et unième session, Siège de la FAO, Rome (Italie), 2-6 juillet 2018

ADOPTION FINALE DES TEXTES DU CODEX¹

1. Conformément à la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés, les textes ci-après sont soumis à l'examen de la Commission pour adoption:
 - Projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 8;
 - Projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 5 de la procédure accélérée (Étape 5A);
 - Avant-projet de normes soumis à l'étape 5 avec recommandation de l'organe subsidiaire compétent d'omettre les étapes 6 et 7 (Étape 5/8);
 - Autres normes et textes apparentés.
2. La liste de ces textes figure dans la **Partie 1** du présent document.
3. Les observations communiquées conformément à la Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés sont incluses dans le document CX/CAC 18/41/4.
4. Les textes maintenus à l'étape 8 par la Commission figurent dans la **Partie 2** du présent document.

¹ Pour les réunions des comités du Codex tenues après mars 2018, les normes et les textes soumis pour adoption seront publiés comme Additif 1 au présent document.

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	Étape
CCFFV	Norme pour les aubergines (projet)	REP18/FFV par. 19, Annexe II	N10-2014	8
CCFL	Révision de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> : datage (CXS 1-1985) (projet)	REP18/FL par. 32, Annexe II	N10-2013	8
CCFH	Révision du <i>Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche</i> (CXC 52-2003): Lignes directrices pour la maîtrise de l'histamine (avant-projet)	REP18/FH par. 40, Annexe II	N02-2016	5/8

Partie 2 – Normes et textes apparentés maintenus par la Commission à l'étape 8

Normes et textes apparentés	Référence	Notes
Projet de LMR pour la somatotropine bovine (STB)	ALINORM 95/31, Annexe II	Maintenu à l'étape 8 par la Commission du Codex à sa vingt-troisième session (ALINORM 03/41, par. 34)

Note1: À sa trente-cinquième session, la Commission est convenue de demander au JECFA de réévaluer la STB et de maintenir à l'étape 8 le projet de LMR pour la STB dans l'attente de la réévaluation du JECFA et des recommandations du CCRVDF (voir REP 12/CAC, par. 67 à 86).

Note 2: À sa trente-huitième session, la Commission a reconnu que les évaluations des risques réalisées par le JECFA étaient valables en tant que base scientifique sur laquelle fonder ses délibérations relatives aux STBr. La Commission, en sa qualité d'organe international de gestion des risques, a constaté qu'on n'était pas parvenu à un consensus sur l'adoption des projets de LMR. En conséquence, elle est convenue de maintenir à l'étape 8 les projets de LMR concernant les STBr afin de ménager un délai en vue d'un éventuel consensus, et a décidé de continuer d'inscrire à son ordre du jour les projets de LMR, qui resteraient ouverts à débat (voir REP15/CAC par. 49 à 63).